

RAPPORT N° 96/8-39
au Conseil Municipal

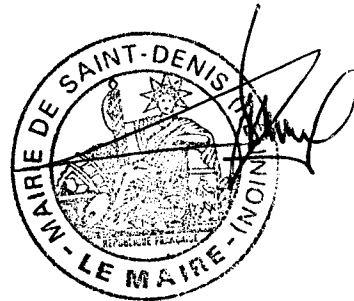
OBJET

CESSIONS DE TERRAINS

Je vous propose de vous prononcer sur le projet de cession des terrains communaux dont la liste est jointe en annexe, et de m'autoriser à intervenir dans les actes correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



**DELIBERATION N° 96/8-39
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 13 décembre 1996**

OBJET

CESSIONS DE TERRAINS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 96/8-39 du Maire ;

Vu le rapport de Alain ARMAND, 1er Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Aménagement, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

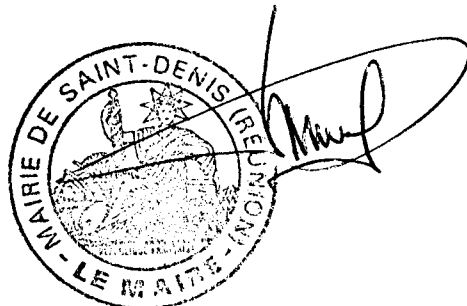
Approuve le projet de cession des terrains communaux dont la liste est jointe en annexe.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à intervenir dans les actes correspondants.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 19 DEC. 1996

LE MAIRE
Michel TAMAYA



ANNEXE DU RAPPORT N° 96/8-39

au Conseil Municipal

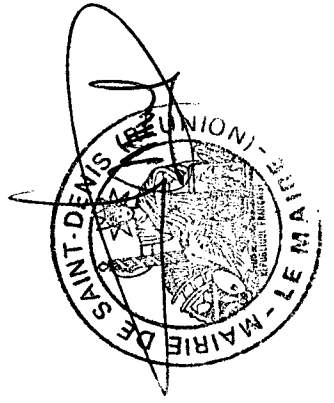
en séance du vendredi 13 décembre 1996

CESSIONS DE TERRAINS

Référence cadastrale	Superficie	Situation	Bénéficiaire	Prix	But d'acquisition
CX 238	2 500 m ²	Chemin Ilet Quinquina Domenjod	CATHERINE Jean Yves	2 500,00 F suivant estimation des Domaines	Agrandissement du jardin de la propriété privée attenante, le terrain CX 238 devant rester inconstructible
BX 24 - 25 26 - 27 (parties)	20 883 m ²	Chemin du Colorado Montagne	SODIAC	1 714 260,00 F suivant estimation des Domaines pour 17 989 m ² le surplus de 2 894 m ² étant cédé gratuitement puisque constituant les espaces boisés	Réalisation d'une opération immobilière en accession intermédiaire à la propriété (maisons individuelles groupées et parcelles à bâtir)

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 19 DEC 1996

LE MAIRE
Michel TAMAYA





Section CX

